



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 16833

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la situation alarmante à laquelle doivent faire face les collectivités locales concernant le fonctionnement des piscines municipales du fait du manque de personnels qualifiés pour enseigner la natation et surveiller les bassins. En effet, elles doivent faire face à une pénurie d'effectifs qualifiés de maîtres nageurs sauveteurs (MNS) diplômés du brevet d'éducateur sportif des activités nautiques (BEESAN), ce qui a pour conséquence de ne pas assurer une parfaite sécurité du public et des classes scolaires qui les fréquentent, et les oblige à fermer de plus en plus fréquemment ces établissements. Une réunion devait être organisée le 27 mars 2003, au sujet de la rénovation de l'ensemble de la filière des activités aquatiques. Elle devait, en particulier, permettre de mieux définir les qualifications nécessaires à l'encadrement des activités de surveillance des bassins et d'enseignement des activités de natation. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les conclusions de cette réunion et de bien vouloir lui indiquer les modalités que peuvent suivre les collectivités locales afin de ne pas être obligées de fermer leurs établissements, faute de personnels qualifiés, en particulier pendant les vacances scolaires.

Texte de la réponse

La délégation à l'emploi et aux formations du ministère des sports a engagé, en mars 2003, une réflexion sur la rénovation des qualifications dans la filière des « activités aquatiques ». Les travaux associent l'ensemble des acteurs concernés (ministères, syndicats de professionnels, fédérations sportives, employeurs...). La pénurie de maître nageur sauveteur est une des questions centrales de la réflexion menée. Le calendrier prévu pour des groupes de travail doit permettre de proposer à la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation une note d'opportunité sur l'architecture des diplômes dans cette filière d'ici à la fin de l'année 2003. Des recommandations ont par ailleurs été adressées aux services déconcentrés du ministère des sports afin d'augmenter le nombre de places offertes aux stagiaires en formation.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16833

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3127

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9058